



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 02/06/2020

Covid-19 – Accès à l'Île d'Yeu

Dans le cadre de la seconde phase du déconfinement, les restrictions d'accès à l'Île d'Yeu prises par arrêté préfectoral sont levées. A compter de ce jour, l'accès à l'île d'Yeu est autorisé aux non-résidents permanents.

Les capacités de transports de passagers de navires assurant les liaisons entre l'Île d'Yeu et le continent ne peuvent être supérieures à la moitié de leur capacité maximale. Cette mesure reste en vigueur pour garantir les mesures sanitaires et la distanciation sociale à bord.

**Service départemental
de la communication interministérielle**

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr
www.vendee.gouv.fr - [@PrefetVendee](https://twitter.com/PrefetVendee) - [@PrefetVendee](https://www.facebook.com/PrefetVendee) - [@prefetvendee](https://www.instagram.com/prefetvendee)

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon